

Nombre de
Membres
En exercice : 23
Qui ont pris part au vote : 20
Pour : 20
Date de la convocation : 27 mars 2024

Séance du 02 avril 2024

Délibération 2024 – 04-02 - 01

L'an deux mil vingt-quatre le 2 Avril

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
GIVORD Jean-Louis	LAURENT Michèle	GABILLET Guy
PERROUD Marie-Françoise	DUMARAIS Serge	TRONCY René
TRESSELT Nadine	YUKSEL Ufuk	NIZET Cécile
GREGOIRE Cédric	LEQUEUX Sébastien	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Catherine MIGNOT, Karine THIBERT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX,

Pouvoirs : Karine THIBERT donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Objet : Affectation des Résultats de l'exercice 2023 BUDGET ANNEXE CAMPING

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Affectation des Résultats de l'exercice 2023 BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil,

Après présentation du compte de Gestion 2023 visé par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2023, du budget annexe **camping**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **188 858,76€** et un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à **182 657,03 €**.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget Camping 2024 le déficit de la section d'investissement s'élevant à **188 858,76 €** et l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à **182 657,03€** ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement budget primitif 2024

Dépense - Compte 001 – « Déficit antérieur reporté » : 188 858,76 €

Recette - Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 182 657,03 €

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 08 AVR. 2024*

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

